

Cadre de référence
pour l'élaboration d'un
plan d'action national
de lutte contre la toxicomanie



Agir ensemble

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

SEPTEMBRE 2002

Édition : Direction des communications du ministère
de la Santé et des Services sociaux

Pour obtenir un exemplaire de ce document,
faite parvenir votre commande par télécopieur :
(418) 644-4574

par courriel : communications@msss.gouv.qc.ca

ou par la poste : Ministère de la Santé et des
Services sociaux
Direction des communications
1075, chemin Sainte-Foy
16^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Ce document est disponible à la section
documentation, sous la rubrique publications
du site Web du ministère de la Santé et des Services
sociaux dont l'adresse est : www.msss.gouv.qc.ca

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne
aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2002
Bibliothèque nationale du Canada, 2002
ISBN 2-550-39784-3

Toute reproduction totale ou partielle de ce
document est autorisée, à condition que la source
soit mentionnée.

© Gouvernement du Québec

Table des matières

Un message du premier ministre du Québec	5
Un message du ministre Roger Bertrand	7
Introduction	9
ORIENTATIONS GÉNÉRALES	11
Des enjeux fondamentaux	11
Un but réaliste	11
Des principes mobilisateurs	11
Les populations et les milieux d'intervention prioritaires	12
Les partenaires gouvernementaux	12
AXES D'INTERVENTION PRIORITAIRES	13
Axe 1 Informer la population et promouvoir de saines habitudes de vie	13
Axe 2 Prévenir les difficultés d'adaptation sociale, l'aggravation de la toxicomanie ainsi que les méfaits qui en découlent	14
Axe 3 Des services spécialisés de qualité, accessibles, coordonnés, continus et adaptés tant aux besoins des personnes dépendantes qu'à ceux des familles et des proches de ces personnes	15
Axe 4 Instaurer un cadre de recherche intersectoriel permettant de connaître, de prévenir et de réduire la toxicomanie et les méfaits qui en découlent ainsi que d'en suivre l'évolution	16
Axe 5 Des politiques harmonisées et adaptées à l'évolution de la société	17
Axe 6 Encourager la formation et l'échange d'expertise	18
Conclusion	19

Un message

du premier ministre du Québec



J'accueille avec plaisir la publication du Cadre de référence pour l'élaboration d'un plan d'action national de lutte contre la toxicomanie. La consommation inappropriée ou abusive de l'alcool et des drogues représente un important problème de santé publique. Nous ne pouvons demeurer insensibles au véritable drame que vivent les personnes aux prises avec ces dépendances et les membres de leur entourage. La toxicomanie et l'alcoolisme posent un défi majeur à toute la société. Je souhaite que la perspective d'une collaboration étroite, inscrite dans le présent Cadre de référence, nous permette de lutter encore plus efficacement contre ce fléau

Bernard Landry

Premier ministre du Québec

Québec 

Un message

du ministre Roger Bertrand



La prévention et le traitement de la toxicomanie sont depuis longtemps une préoccupation de la population et une priorité de notre gouvernement. Le Québec se distingue notamment par la diversité de ses efforts afin de réduire les impacts humains, sociosanitaires et économiques du phénomène de la dépendance à l'alcool et aux drogues.

Pour agir efficacement à l'égard d'une problématique aussi complexe, il ne suffit pas d'additionner nos actions, il faut, dans toute la mesure du possible, les réaliser en collaboration avec tous les partenaires afin d'en multiplier l'impact.

Je souhaite vivement que le Cadre de référence qui voit le jour conduise dans les meilleurs délais à l'adoption du premier plan d'action national de lutte contre la toxicomanie. La vision commune qui s'en dégagera sera notre meilleur gage de succès.

Par ce cadre de référence, nous privilégions notamment la promotion accrue des saines habitudes de vie, la prévention des difficultés d'adaptation sociale, la formation des intervenants, l'échange d'expertise et le développement d'un cadre de recherche intersectoriel. Nous insistons également sur l'importance d'une offre de services spécialisés adaptés aux besoins des personnes dépendantes et de leurs proches et sur la mise en place de politiques harmonisées et adaptées à l'évolution de la société.

Je remercie l'ensemble des partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce Cadre de référence et tout spécialement le Comité permanent de lutte à la toxicomanie.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'R. Bertrand', written in a cursive style.

Roger Bertrand

*Ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux,
à la Protection de la jeunesse et à la Prévention*

Québec 

Introduction

Le présent cadre de référence constitue une première étape dans l'élaboration d'un plan d'action national de lutte contre la toxicomanie. Ce plan d'action se veut une réponse lucide de la part du gouvernement du Québec à certains constats soulignés depuis une dizaine d'années dans plusieurs analyses portant sur la toxicomanie au Québec :

- *la consommation de drogues et d'alcool chez les jeunes a augmenté de manière significative, en particulier parmi les adolescents de moins de 15 ans;*
- *la problématique s'est complexifiée, particulièrement en raison du développement rapide de multiples formes de polytoxicomanie;*
- *la criminalité liée à l'usage et au trafic de substances illicites s'est accrue;*
- *le développement d'une économie parallèle et le renforcement concomitant de groupes criminalisés structurés mobilise une part de plus en plus importante des ressources dans le domaine de la justice et de la sécurité publique;*
- *la consommation problématique d'alcool et de drogues entraîne des troubles physiologiques et psychologiques chez l'individu, la dégradation de la qualité de vie des proches des consommateurs et la détérioration des communautés où le nombre de ces consommateurs est en croissance;*
- *la consommation problématique d'alcool et de drogues constitue un véritable problème national de santé dont les coûts annuels pour le Québec sont estimés à plus de deux milliards de dollars.*

En réponse à ces constats, de nombreuses actions ont été entreprises depuis une dizaine d'années. Des progrès importants ont été réalisés, tant à ce qui a trait à la recherche et à la formation, qu'en ce qui concerne l'élaboration et la mise en place de programmes originaux, d'orientations et de plans d'action efficaces dans différents milieux. Toute cette richesse constituée d'expériences diversifiées rend désormais possible une large concertation intersectorielle qui permettra d'obtenir les meilleurs résultats de ces actions en les intégrant dans une vision à long terme dont les objectifs rallieront l'ensemble des intervenants.

Le présent cadre de référence donne un aperçu général de cette vision. Il sert à définir les grandes orientations et à fixer les principaux paramètres devant guider les travaux des partenaires dans l'élaboration d'un plan d'action national de lutte contre la toxicomanie. Son contenu s'appuie sur un grand nombre d'études, de consultations et de démarches analogues menées au Québec ainsi que dans d'autres pays occidentaux¹. Il s'harmonise de plus avec les politiques québécoises des ministères et organismes gouvernementaux touchés directement ou indirectement par le phénomène de la toxicomanie. Le cadre de référence fait également ressortir l'importance d'une action gouvernementale concertée, coordonnée et cohérente qui se base sur des principes mobilisateurs et une vision commune de la lutte contre la toxicomanie. On y précise les priorités d'intervention en orientant l'action des partenaires selon six grands axes :

1 La promotion de la santé et de saines habitudes de vie

2 La prévention

3 Le développement et la consolidation des services

4 L'intensification de la recherche

5 L'harmonisation des politiques et des lois

6 La formation des intervenants

Pour chacun de ces axes, des objectifs stratégiques ont été fixés afin de guider les partenaires dans leur réflexion à venir sur les moyens les plus aptes à concrétiser la vision qui sous-tendra le plan d'action national de lutte contre la toxicomanie.

Par son surtitre *Agir ensemble*, qui servira de fil conducteur à l'ensemble du processus d'élaboration d'un plan d'action national de lutte contre la toxicomanie, le présent cadre de référence manifeste la volonté commune à tous les partenaires d'agir de manière concertée afin de lutter contre la toxicomanie et ses méfaits. C'est de cette concertation que dépendront la cohérence de la vision, la complémentarité des actions et, ultimement, les bénéfices attendus du plan d'action dans son ensemble sur le mieux-être de la population québécoise.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

L'élaboration d'un plan d'action national de lutte contre la toxicomanie constitue un processus complexe. Un certain nombre d'orientations générales doivent d'abord être définies afin de rendre explicites les critères à partir desquels s'opérera le choix des axes d'intervention, ce qui en favorisera la compréhension commune. À l'intérieur des limites de ce que peut constituer un cadre de référence, il a été possible :

- de déterminer les enjeux devant être pris en compte par le plan d'action national de lutte contre la toxicomanie ;
- de formuler un but ultime qui soit à la fois suffisamment réaliste pour susciter un espoir raisonnable de l'atteindre, et suffisamment exigeant pour encourager une mobilisation et un niveau d'effort soutenus de la part des partenaires ;
- de proposer des principes directeurs susceptibles d'entraîner l'adhésion consensuelle des partenaires, ainsi guidés de manière cohérente dans leur réflexion et leurs discussions ;
- de préciser quelles sont les populations visées par le plan d'action national de lutte contre la toxicomanie et quels milieux bénéficieront d'une intervention prioritaire ;
- d'établir la liste des partenaires gouvernementaux qui seront invités à participer à l'élaboration du plan d'action national.

Des enjeux

f o n d a m e n t a u x

- Favoriser, de la part des individus et des collectivités, tant l'adoption de comportements responsables en ce qui concerne la consommation de substances psychotropes que celle de saines habitudes de vie.
- Obtenir les meilleurs résultats des actions gouvernementales et de celles de la communauté par la continuité, complémentarité et la concertation découlant de l'adoption d'une vision commune de la lutte contre la toxicomanie.

Un but

r é a l i s t e

Afin d'orienter l'ensemble des actions des ministères et organismes publics touchés tant par la toxicomanie que par les méfaits qui en découlent et afin d'en obtenir les meilleurs résultats possibles, le plan d'action national de lutte contre la toxicomanie se donne comme but :

- de promouvoir l'amélioration de la santé et du bien-être des individus et de la société par la prévention, la réduction des effets néfastes de la consommation de substances psychotropes et le traitement de la toxicomanie ;
- de soutenir l'intégration sociale et économique des personnes dépendantes ;
- d'améliorer la sécurité des communautés dans le respect des droits et libertés des personnes.

Des principes

m o b i l i s a t e u r s

Les principes directeurs suivants guideront les artisans de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action national de lutte contre la toxicomanie :

- la lutte contre la toxicomanie est une question de santé publique et elle nécessite l'engagement de tous les acteurs concernés par cette question ;
- l'usage inapproprié de substances psychotropes est une responsabilité individuelle et collective ;
- les mesures retenues tiennent compte des particularités des personnes, de leur environnement social, de leur niveau économique, de leur culture et de leur sexe ;
- la concertation sous-tend le choix des actions, dans le respect des missions de chacun des ministères et organismes partenaires ;
- les actions entreprises doivent être cohérentes entre les échelles locale, régionale et nationale ;
- les actions doivent être fondées sur les plus récentes connaissances scientifiques.

Les populations

et les milieux d'intervention prioritaires

Il est établi que l'usage inapproprié de psychotropes peut sévir dans toutes les couches de la population du Québec, nul n'étant à l'abri de la toxicomanie. Le plan d'action national de lutte contre la toxicomanie doit donc toucher l'ensemble des populations en fonction de chacun des axes d'intervention retenus. Certains groupes nécessitent toutefois une attention particulière, entre autres les personnes éprouvant des difficultés d'adaptation sociale en raison de problèmes associés à la toxicomanie. Ces groupes devront être clairement identifiés dans le plan d'action.

Par ailleurs, le plan d'action national de lutte contre la toxicomanie doit favoriser la mise en place d'actions concertées dans les milieux suivants :

- la famille;
- l'école;
- les milieux de loisirs;
- les milieux communautaires;
- les milieux de travail;
- les milieux carcéraux.

Les partenaires

gouvernementaux

Le plan d'action national de lutte contre la toxicomanie interpelle une multitude de partenaires gouvernementaux, privés et communautaires qui interviennent au niveau international, national, régional ou local. Les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de la justice et de la sécurité publique ainsi que leurs partenaires sont des acteurs déterminants dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'amélioration continue du plan d'action national. La lutte contre la toxicomanie étant un défi de société, l'insistance sur la dimension intersectorielle du phénomène et des actions qui en découlent est une condition essentielle à l'atteinte des résultats puisque cette lutte nécessite une concertation à tous les niveaux.

Durant le processus d'élaboration du présent cadre de référence, les ministères et organismes gouvernementaux suivants ont été directement consultés :

- le ministère de l'Éducation ;
- le ministère de la Justice ;
- le ministère de la Sécurité publique ;
- le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie ;
- le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;
- le ministère des Affaires municipales et de la Métropole ;
- le ministère des Transports, par l'entremise de la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- le Secrétariat à la jeunesse ;
- le Secrétariat au loisir et au sport ;
- le Secrétariat aux affaires autochtones ;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Axe 1

Informer la population et promouvoir de saines habitudes de vie

La Politique de la santé et du bien-être du gouvernement, établie en 1992, se base sur trois convictions fondamentales :

- la santé et le bien-être résultent d'une interaction constante entre l'individu et son milieu ;
- le maintien et l'amélioration de la santé et du bien-être reposent sur un partage équilibré des responsabilités entre les individus, les familles, les milieux de vie, les pouvoirs publics et l'ensemble des secteurs d'activité de la vie collective ;
- la santé et le bien-être de la population représentent *a priori* un investissement pour la société.

Au lieu d'être définis comme la simple absence de maladie, la santé et le bien-être sont plutôt considérés comme la capacité d'une personne d'agir dans son milieu et de remplir ses rôles d'une manière acceptable pour elle-même et sa communauté. Par ailleurs, la promotion de la santé vise le bien-être des individus et repose sur une intervention globale destinée à créer les conditions sociales qui favoriseront la réduction de la consommation de psychotropes.

C'est dans ce contexte de promotion de la santé publique et du bien-être de la population que le gouvernement du Québec s'est donné comme objectif, en 1992, de réduire les problèmes associés à l'alcoolisme et aux autres toxicomanies. En 1997, il faisait de la lutte contre la toxicomanie une priorité nationale de santé publique en insistant sur l'importance de proposer des actions gouvernementales concertées et coordonnées en ce qui concerne la promotion de la santé pour inciter la population à adopter de saines habitudes de vie.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ***Proposer des actions intersectorielles concertées et coordonnées d'éducation populaire permettant :***
 - d'agir sur les représentations sociales afin d'éviter la banalisation à l'égard de la toxicomanie;
 - d'agir sur les motivations qui incitent à consommer des substances psychotropes et d'amener les personnes à développer leurs compétences pour qu'elles puissent faire des choix éclairés.
- ***Harmoniser l'information destinée au grand public qui est transmise par les ministères et les organismes gouvernementaux :***
 - En ce qui concerne son objet, cette information devrait porter sur les produits, leurs effets, les risques à court et long terme ainsi que sur la façon de prévenir et de contrer la toxicomanie et les méfaits qui en découlent.
 - Pour ce qui est de sa production, de sa diffusion et de ses objectifs, cette information devrait être crédible sur le plan scientifique, accessible à tous, et elle devrait promouvoir la responsabilisation des individus et l'acquisition de saines habitudes de vie.

Axe 2

Prévenir les difficultés d'adaptation sociale, l'aggravation de la toxicomanie ainsi que les méfaits qui en découlent

La prévention consiste en une intervention sur les facteurs de risque ou de vulnérabilité prédisposant à l'abus de produits psychotropes. Le virage préventif, amorcé depuis quelques années, s'appuie sur l'importance de favoriser une intervention précoce et concertée auprès des personnes à risque, particulièrement les jeunes, avant que ne surviennent les problèmes.

Pour être efficace, l'action préventive doit agir sur quatre fronts simultanément :

- 1 L'éducation populaire visant à accroître les connaissances, à changer les attitudes et à influencer l'individu afin de réduire l'attrait des psychotropes ;
- 2 L'acquisition et le développement de compétences et d'habiletés personnelles qui permettront à l'individu d'avoir une meilleure estime de soi et une plus grande capacité à faire face aux difficultés de la vie l'amenant à diminuer sa consommation des substances psychotropes ;
- 3 La proposition d'un environnement sain pour l'individu afin que son milieu de vie exerce une influence positive sur ses comportements ;
- 4 La réduction de l'accès aux substances illicites par la mise en place de mesures de prévention de la criminalité et l'application de mesures de contrôle.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ***Prévenir la toxicomanie par des actions concertées qui visent la réduction de la demande de substances psychotropes et la réduction des méfaits tout en offrant à la population des milieux de vie plus sécuritaires. Pour ce faire, il faut :***
 - encourager les individus à acquérir des compétences personnelles et sociales leur permettant d'adopter des comportements sains, responsables et sécuritaires au regard de la consommation de psychotropes ;
 - mettre en place des mécanismes de détection et d'intervention précoce auprès des personnes à risque, notamment celles qui présentent des difficultés d'adaptation sociale ;
 - soutenir et mobiliser les milieux de vie (famille, école, travail, entre autres) afin qu'ils aident les personnes à risque à acquérir et à conserver de saines habitudes de vie chez les personnes à risque ;
 - prévenir les risques de conséquences négatives ou l'aggravation des problèmes liés à l'usage de psychotropes ;
 - soutenir la capacité des individus à faire des choix éclairés et à gérer les risques en matière de consommation de psychotropes ;
 - assurer la cohérence entre les actions des intervenants de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de la sécurité publique et de la justice ;
 - mobiliser les ressources du milieu afin de définir des stratégies locales de prévention basées sur la concertation et le partenariat ;
 - sensibiliser la population à l'approche québécoise qui considère la réinsertion sociale des personnes contrevenantes comme le meilleur moyen d'assurer la protection de la société ;
 - participer activement à une réflexion collective en vue de réduire le recours au système de justice pénale et aux mesures correctionnelles pour traiter la criminalité liée à la consommation de drogues illicites.
- ***Réduire l'offre de drogues illicites par la répression du crime organisé :***
 - promouvoir le travail en commun des forces policières afin de mener des actions concertées permettant de réduire l'offre de substances illicites et d'améliorer tant la cohérence que la synergie des moyens utilisés pour contrer le crime organisé ;
 - participer à la modernisation des mécanismes d'échange de renseignements entre les différents corps policiers municipaux, provinciaux, fédéraux et internationaux ;
 - donner la priorité aux interventions visant à contrer la participation à un groupe criminel organisé, le blanchiment d'argent, la corruption et l'entrave à la justice.

Axe 3

Des services spécialisés de qualité, accessibles, coordonnés, continus et adaptés tant aux besoins des personnes dépendantes qu'à ceux des familles et des proches de ces personnes

Afin de répondre adéquatement aux besoins de toutes les personnes qui sont touchées par des problèmes relatifs à la toxicomanie, l'action gouvernementale doit offrir un ensemble de services coordonnés et cohérents qui améliorent la qualité de vie de ces personnes, réduisent les méfaits liés à la toxicomanie et favorisent la réintégration sociale et économique.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- *Favoriser, dans le respect des rôles et responsabilités des acteurs gouvernementaux et de ceux de la communauté, le développement et la consolidation du continuum de services pour qu'ils soient accessibles, adaptés, de qualité et offerts sur l'ensemble du territoire québécois aux personnes aux prises avec un problème de toxicomanie ou de criminalité qui y est associé.*
- *Encourager l'établissement d'ententes interministérielles portant sur la continuité et la complémentarité des services afin d'améliorer l'offre fait aux personnes dépendantes, à leur famille et à leurs proches.*

Axe 4

Instaurer un cadre de recherche intersectoriel permettant de connaître, de prévenir et de réduire la toxicomanie et les méfaits qui en découlent ainsi que d'en suivre l'évolution

L'efficacité et l'amélioration continue de nos efforts pour contrer et diminuer les effets néfastes de la toxicomanie reposent sur notre capacité de suivre adéquatement et sous divers angles l'évolution du phénomène aux niveaux local, national et international. Cette volonté de constante amélioration implique également la nécessité de mesurer objectivement l'efficacité de nos interventions au regard des résultats attendus. Il est donc impératif d'enrichir nos connaissances sur la nature, les causes et les conséquences de la toxicomanie ainsi que sur les moyens de prévenir et de contrer efficacement le développement de la toxicomanie. Ce n'est que par l'approfondissement de nos connaissances sur le phénomène dans son ensemble, mais également sur la particularité de ses manifestations au Québec, qu'il sera possible de lutter efficacement contre la toxicomanie en favorisant l'éclosion de pratiques sociales novatrices.

Jusqu'à tout récemment, la recherche en toxicomanie s'effectuait principalement sous la gouverne du ministère de la Santé et des Services sociaux et de ses organismes associés. Ce ministère a élaboré deux plans concernant le tabagisme et la toxicomanie, qui établissent clairement les orientations et les axes que doit prendre la

recherche. Or, avec la création du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie et la mise en œuvre de la Politique québécoise de la science et de l'innovation, s'offre l'occasion d'orienter et de coordonner les activités de recherche en toxicomanie ainsi que d'en améliorer le financement. Les partenaires ministériels verront ici la possibilité de mieux évaluer la portée de leurs interventions et d'en définir la complémentarité, ce qui leur permettra d'offrir les meilleurs services possibles à la population.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ***Définir des actions de surveillance et de recherche intersectorielles afin de connaître et de suivre, sur une base régulière, l'évolution de la toxicomanie et des problèmes qui y sont associés, plus particulièrement :***
 - les substances et les modes de consommation ;
 - les causes et les effets de la toxicomanie, notamment en ce qui concerne les difficultés d'adaptation ainsi que l'intégration sociale et professionnelle ;
 - les effets de l'offre sur la demande ;
 - l'évolution et les particularités du profil de la toxicomanie au Québec et des problèmes qui y sont associés ;
 - les façons de prévenir et de diminuer la toxicomanie et la criminalité qui y est liée.
- ***Publier de l'information crédible sur le plan scientifique et accessible au grand public, aux intervenants et aux décideurs.***
- ***Définir une méthode commune d'évaluation des interventions liées à la prévention et à la réduction de la toxicomanie et des méfaits qui en découlent, afin d'assurer de façon continue la qualité et l'efficacité des services offerts à la population.***

Axe 5

Des politiques harmonisées et adaptées à l'évolution de la société

La toxicomanie et ses méfaits constituent un phénomène éminemment complexe qui interpelle une multitude d'acteurs gouvernementaux, privés et communautaires. Leurs actions sont régies par des politiques et des lois différentes devant être harmonisées afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles des interventions et d'offrir des services de qualité qui répondent davantage aux besoins changeants de la population.

Les personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie ou d'autres dépendances cumulent souvent de nombreux problèmes sociaux et de santé. La cohérence et la complémentarité des actions, de même que la clarification des rôles et des responsabilités de chaque partenaire, constituent des conditions essentielles à l'actualisation des missions de chacun et à l'atteinte de meilleurs résultats.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- *Assurer l'harmonisation des politiques gouvernementales qui visent la santé, la sécurité de la population et l'intégration des personnes dépendantes en y intégrant les orientations d'un plan d'action national de lutte contre la toxicomanie.*
- *Harmoniser et adapter les lois de façon à prévenir tant la toxicomanie que la criminalité qui y est associée et à favoriser la réinsertion sociale des personnes dépendantes tout en assurant la sécurité des individus et des collectivités.*
- *Assurer la mise à jour constante du cadre réglementaire de manière à l'adapter aux actions découlant du plan d'action national.*

Axe 6

Encourager la formation et l'échange d'expertise

Au cours des dernières années, nous avons constaté le développement et l'amélioration de l'expertise des acteurs qui travaillent dans le domaine de la toxicomanie et d'autres domaines connexes. Cette expertise est une ressource précieuse qu'il faut préserver, enrichir et rendre accessible à l'ensemble des acteurs.

Pour mieux prévenir et dépister les problèmes de toxicomanie, et pour intervenir de manière précoce, les acteurs gouvernementaux, privés et communautaires ont besoin de disposer de ressources humaines compétentes auxquelles ils offriront des activités concertées de soutien et de formation continue sur :

- les substances psychotropes et les modes de consommation ;
- les effets et les déterminants de la toxicomanie ;
- les particularités et l'évolution du profil de la toxicomanie au Québec et des méfaits qui en découlent ;
- les façons de prévenir et de réduire la toxicomanie et les méfaits qui en découlent ;
- les façons de travailler efficacement dans un contexte de concertation et de complémentarité intrasectorielle et intersectorielle.

OBJECTIF STRATÉGIQUE

- *Assurer la formation initiale et continue de l'ensemble des personnes qui interviennent auprès des toxicomanes afin qu'elles puissent contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs visés par le plan d'action national de lutte contre la toxicomanie.*

Conclusion

Les orientations du présent cadre de référence, qui serviront à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action national de lutte contre la toxicomanie, constituent des défis de taille. Elles entraînent des changements importants dans les pratiques des principaux acteurs et celles de leurs partenaires. Elles posent la synergie du travail interministériel comme pierre angulaire de la réussite. De façon plus précise, il s'agit d'assurer la mobilisation et l'engagement des acteurs, d'amener tous les partenaires à adopter un langage, des objectifs et un message communs ainsi que de conserver et d'enrichir l'expertise relative à la toxicomanie. Cela constitue un engagement pour l'avenir de nos jeunes et celui de la société québécoise.

Il faut maintenant tabler sur les connaissances acquises et les expériences réussies, unir les forces vives des différents acteurs en mesure d'apporter une contribution significative et les mobiliser vers un but commun, en leur fournissant un cadre clair dans lequel peut s'inscrire leur contribution.

La toxicomanie détruit des vies et fragilise des communautés entières. À cause d'elle, des enfants sont négligés, des parents s'inquiètent et des citoyens pacifiques deviennent méfiants les uns des autres. La toxicomanie affecte l'ensemble des

Québécois sans distinction, mais se manifeste de la manière la plus tragique lorsqu'elle entraîne des jeunes dans son tourbillon, faisant payer un lourd tribut à toute la société. Si elle constitue une grave atteinte à la santé et au bien-être des personnes, elle est d'abord une atteinte à la dignité de ceux et celles qui en souffrent ainsi qu'à celle de leur famille et de leur entourage. Étant source de criminalité, la toxicomanie est aussi une menace grandissante pour la stabilité de nos structures sociales et la promotion de nos valeurs collectives.

L'engagement du processus d'élaboration d'un plan d'action national de lutte contre la toxicomanie est donc une reconnaissance claire du fait que la société québécoise est hautement préoccupée par la toxicomanie et ses méfaits. Le gouvernement du Québec entend par conséquent lutter de manière énergique à réduire la propagation de la toxicomanie en s'efforçant particulièrement de prévenir son apparition chez les jeunes et en limitant ses méfaits, notamment la criminalité qui y est associée.

L'élaboration et la mise en œuvre de ce plan d'action demanderont un esprit d'ouverture, de concertation et de coopération ainsi qu'une volonté d'agir de la part des nombreux partenaires qui seront appelés à y participer. C'est avant tout grâce

à la maturité de leur engagement envers les valeurs qui soutiennent cette initiative que le plan d'action national de lutte contre la toxicomanie aura toutes les chances de réussir. C'est également en anticipant cette réussite que se nourrira l'enthousiasme des partenaires, puisque le but ultime n'est rien de moins que le mieux-être de milliers d'individus, celui des collectivités qui en bénéficieront et celui de toute la société québécoise. En agissant ensemble contre la toxicomanie, nous pourrons relever ce défi.

